

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 décembre 2023 à 20 heures 38 minutes  
Salle du Conseil - Mairie

## **Présents :**

Mme BERTONNIER Véronique, M. BOUQUET Jean-Luc, M. BOUQUET Pascal, M. CARPENTIER Thierry, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COVELA Benoit, M. DERAÏN Jean-Michel, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOURBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme HEGUI Nadine, Mme JOLLY Monique, M. KURZAWA Thibaut, Mme POITEVIN Maryline, Mme TRAIN Éliane

**Procurator(s) :** COVELA Benoit donne pouvoir à CHATEAUGIRON Bernard - BOUQUET Jean-Luc donne pouvoir à BERTONNIER Véronique

## **Absent(s) :**

**Excusé(s) :** COVELA Benoit - BOUQUET Jean-Luc - CARPENTIER Thierry

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance :** Mme HEGUI Nadine

**Président de séance :** Châteaugiron Bernard

## **1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31/10/2023**

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 31/10/2023.

## **2 - Décision modificative n°2 – vote de crédits**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur une décision modificative des dépenses et des recettes (F/I) comme suit :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2046 (204) Attribution de compensation	10 100.00	13251 (13) GFP de rattachement	6320.00
21838 (21) – 240 : Autre matériel inform	2400.00	13251 (13) GFP de rattachement	8670.00
21848 (21) – 237 : Autre matériel de bure	2490.00		
	<b>14 990.00</b>		<b>14990.00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	4900.00	6419 (013) : Remboursement S/rémunéré	11 000.00
61521 (011) : Terrains	1 000.00	732221 (73) : Fonds de péréquation ress	16 000.00
615221 (011) : Bâtiments publics	- 2 000.00	73224 (73) : Fonds péréq.cotis.valeur aj	- 16000.00
615231 (011) : Voiries	- 3 000.00	773 (77) : Mandats annulés ou atteints	900.00
6218 (012) : Autre personnel extérieur	5 000.00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	2 000.00		
64131 (012) : Rémunérations	3 000.00		
65561 (65) : Contributions fonds de comp	- 2 000.00		
65568 (65) : Autres contributions	2 000.00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 000.00		
	<b>11 900.00</b>		<b>11 900.00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 890.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 890.00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **De valider la décision modificative n°2,**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

### 3 - Adhésion à la convention de participation à la prévoyance avec le CDG 17

Le Maire, informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion 17 lancera au début de l'année 2024, une consultation mutualisée en vue de proposer, à terme, une convention de participation sur la garantie prévoyance.

La participation des employeurs publics à la garantie prévoyance (maintien de salaire) deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette consultation ne comporte pas l'obligation de souscrire au contrat groupe de participation qui aura été conclu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention d'adhésion à la convention de participation à la prévoyance en annexe à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

### 4 - Animations 2024

Le Maire annonce au Conseil Municipal que la fête communale a été planifiée et qu'elle se déroulera le vendredi 12 juillet 2024.

La CDA de Saintes propose des animations touristiques pour 2024 sous forme de candidature avec une fiche à compléter.

La commune est très intéressée par « **Les cinés en plein air** » et propose le parc des loisirs ou la salle des fêtes comme lieux à investir. La date reste à définir.

## 5 - Mise à jour du devis du projet City Stade

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis actualisé pour le projet du City Stade pour un montant de 70 135 euros HT. L'actualisation du coût sera envoyée au bureau des finances locales et des dotations de l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De valider le devis n°1608 du 08 novembre 2023 de la société SAE,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## 6 – Demande de fonds de concours sur le reste à charge des travaux de la Martinière

Le Maire explique au Conseil Municipal que le département et la commune ont décidé de réaliser des travaux d'aménagement de la traversée de « La Martinière/Le Lion d'Or » afin de sécuriser les piétons et la circulation.

De plus, cette opération a permis d'effectuer des travaux de pluvial et de voirie pour sécuriser les trois avaloirs de chaussée non protégés qui étaient devenus dangereux.

Ces travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2022 et seront facturés en 2023.

Par conséquent, un fonds de concours est sollicité pour financer les 50% du reste à charge sur l'année 2023 comme suit :

### Aménagement de la traverse du hameau de la Martinière

Coût total des travaux	78 864.41 €
Part communale	23 659.41 €
Part CDA pluviale	6 319.95 €
CDA 50%	8 670.00 €
Commune 50%	8 670.00 €
Total	17 339.35 €

## 7 - Questions diverses

Numérotation de la voirie :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de numéroter les parcelles AK28/AK291 et AK298 qui porteront le numéro 47 :

- 47 rue de la Gare

### Zone d'accélération des énergies renouvelables :

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'une réunion est fixée le mardi 19 décembre 2023 afin d'étudier les zones pouvant accueillir des dispositifs d'énergies renouvelables préconisées par l'état via diverses cartes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite d'eau a été constatée au presbytère.

Le Maire déclare que la cérémonie des vœux de fin d'année aura lieu le mardi 16 janvier 2024 à 19h00.

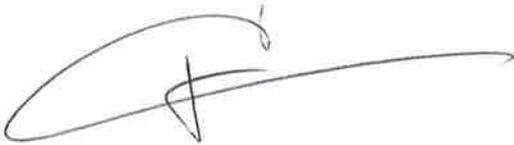
Le Maire fait savoir au Conseil Municipal l'éventuelle reprise de l'association « le club de l'amitié » par Mme VERGNAUD Marie-Béatrice et Mme COMPAIN Geneviève.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier de rénovation du puits de la Guérinaille par l'association « le SAS » prévu en septembre 2023 est reporté en mars 2024.

La séance est levée à 22h07

Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme  
Fait à Varzay

Le Maire,



**Le Maire,  
Bernard Châteaugiron**